

PV groupe de travail Règlements
Réunion du 6 janvier 2016

Présents

Mme V. Halloin, Mme Fraselle et M. T. Vincent
M. P. Aron, M. Eric Perpete, Mme Catherine Delbar

1. Le mini-guide de l'évaluation ex-post a été relu par les parties.

V. Halloin fournit les précisions suivantes :

~70 personnes sont concernées par cette évaluation en 2016.

Les évaluateurs recevront les dossiers fin mars si possible et les commissions se réuniront en mai (et début juin).

Le rapporteur de la commission, choisi par le président sur proposition du FNRS, proposera à la commission un choix d'évaluation (Oui - Oui mais - Non) qui sera débattu.

Les présidents des Commissions scientifiques dont le mandat est arrivé réglementairement à échéance fin 2015 ont été remplacés et choisis parmi les plus anciens membres.

Donc actuellement, les commissions comportent 9 membres hors FWB dont en moyenne 4 siègent depuis 3 ans.

Sur le mini guide qui a été proposé à la concertation, le banc syndical attire l'attention sur la question de la confidentialité qui est décrite ainsi : « le rapporteur complète (...) un formulaire confidentiel nommé « voletB » qui sera adressé au chercheur après validation par le président de la Commission ».

La discussion conduit à repenser la question de la confidentialité de manière générale. En ce qui concerne les évaluations, le CA recevra la mention octroyée mais pas les détails du volet B qui restera confidentiel. Le banc syndical demande également que soient rappelés dans le mini guide les objectifs de l'évaluation (ou au moins qu'un renvoi explicite soit fait à un document cadre).

Moyennant ces précisions, le document présenté est approuvé.

2. Le banc syndical remercie le service du personnel pour le travail d'éclaircissement accompli en matière de pension extralégale. En particulier, il constate que, pour la première fois, l'existence d'un second contrat a été précisée. Il fait remarquer que le règlement Allianz (accessible sur le site internet via le point « Chercheur Qualifié au FNRS ») est pour partie obsolète (par exemple en matière de protection lors d'un attentat terroriste). Il serait indiqué d'en actualiser les termes. Par ailleurs, on constate une discordance entre les estimations de l'Office des Pensions et les estimations de l'assureur en matière de pension légale. Le document ppt ne précise pas clairement comment ces discordances seront gérées.

3. V. Halloin signale que les règlements sont proposés maintenant par mandat sur le site du FNRS et non plus dans un seul document, avec comme objectif que les personnes lisent plus facilement le règlement qui les intéresse directement.

4. Le banc syndical demande que le FRS-FNRS communique par écrit le suivi des décisions de l'OCN de septembre avant la réunion de mars. Cette demande est acceptée.

5. Le banc syndical communique les points qu'il souhaite évoquer lors des prochaines séances de l'OCN. Il souhaite en particulier revenir sur la question des charges administratives qui préoccupe les chercheurs ainsi que sur le mi-temps médical.

6. C. Delbar demande que soient communiqués les montants des bourses des 5 dernières années pour répondre aux chercheurs sur la question du 8A8L